

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE 8 MAI 45 - GUELMA  
Vice Rectorat du Développement, de la Prospective et de l'orientation

**AVIS RECTIFICATIF**

De l'Avis d'attribution provisoire de marché du 02/12/2009

L'Université de Guelma informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 01/VRDPO-UG/2009 du 06/08/2009, que suite à la parution de l'avis d'attribution provisoire dans les quotidiens EL ACIL ET AKHER ESSAA du 02/12/2009, nous portons le rectificatif suivant :

Je lis :

Lot 6 Offre unique jugée non satisfaisante = Lot déclaré Infructueux

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent avis rectificatif, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Guelma, et ce conformément à l'article 101 du décret présidentiel n° 02/250 du 24/07/2002 modifié et complété portant réglementation des marchés publics.

ANEP/12229/23

AKHER SAA Le 17/02/2010-043106